

Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734

Courriel : st-eloi@st-eloi.qc.ca

Site web : [http:// www.municipalite-st-eloi.com](http://www.municipalite-st-eloi.com)

Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

PERSONNEL

Annie Roussel, directrice générale

Ronald-Élie Houde, employé municipal (saisonnier)

Alexandre Desjardins, inspecteur en bâtiment et en environnement

Adresse courriel : alexandre.desjardins@mrcdesbasques.com

Laura Gagnon, technicienne en loisirs partagés

Adresse courriel : laura.gagnon@mrcdesbasques.com

CONSEIL MUNICIPAL

Mme Gisèle Saindon, mairesse

M. Roger Lavoie, conseillère #1

M. Jonathan Rioux, conseiller #2, pro-maire

M. Éric Veilleux, conseiller #3

M. Jocelyn Côté, conseiller #4

M. Samuel Sirois, conseiller #5

M. Alexandre Côté, conseiller #6



Date de la prochaine séance du conseil municipal

Lundi le 4 novembre 2024 19 h 30

Rapport Municipal

Octobre 2024

DÉPÔT DE LA LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES DU CONSEILLER ÉLU ET DE LA MAIRESSE ÉLUE

Madame la Mairesse et Monsieur le conseiller au siège #6 ont déposé en ce septième jour d'octobre 2024 leur formulaire DGE-1038 concernant la divulgation de certains dons et rapports de dépenses telle que stipulé dans l'article 513.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil présents ont déposé en ce septième jour d'octobre 2024 leur formule de déclaration des INTÉRÊTS des élus municipaux telle que stipulé dans l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

DÉPÔT DE L'EXTRAIT DU REGISTRE CONTENANT LES DÉCLARATIONS VISÉES AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL ET AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS.

La directrice générale mentionne qu'aucune déclaration n'a été inscrite au registre des employés ni au registre des membres du conseil municipal présent au cours de la dernière année.

ANNULATION RÉOLUTION #2024-09-131 OUVERTURE SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi changera d'entreprise pour l'entretien du site de traitement au 1 janvier 2025;

Attendu que le nouveau technicien nous a informer qu'il utilise des raquettes pour se rendre sur le terrain du site et qu'il n'y a pas lieu de faire déblayer l'intérieur du site;

Attendu qu'il est plus sécuritaire de laisser les grilles fermées en tout temps;

Pour ces motifs,

La municipalité de Saint-Éloi annule la résolution #2024-09-131 concernant l'ouverture du site de traitement des eaux usées.

DIMINUTION DU KM / CONTRAT CHEMIN D'HIVER 2022-2025

Attendu que selon le contrat signé le 24 octobre 2022 concernant l'entretien des chemins d'hiver 2022-2025 il y a dans le devis la clause 5.4 Modification qui se lit comme suit « Si l'entretien d'un chemin n'est plus requis, la Municipalité se réserve le droit de soustraire le nombre de kilomètre par le coût du kilomètre. » ;

Attendu que suite à la réforme cadastrale, la MRC des Basques a constaté que la Municipalité de Saint-Éloi entretenait sur le Rang 2 Ouest une distance de 300 mètres qui appartenait à la Municipalité de L'Isle-Verte;

Attendu que la Municipalité de L'Isle-Verte a décidé de prendre en charge leur bout de chemin suite à un courriel reçu le 23 septembre 2024;

Attendu que cette partie de chemin était dans le contrat de l'entretien des chemins d'hiver 2022-2025;

Attendu que notre entrepreneur n'ouvrira pas cette partie de chemin pour l'hiver 2024-2025;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi retransche 300 mètres de chemin à ouvrir sur le rang 2 Ouest dans le contrat d'entretien des chemins d'hiver 2022-2025. Un montant de \$2544.99 plus taxes sera déduit du contrat pour l'année 2024-2025.

ANNULATION RÉOLUTION #2024-07-98 ENTENTE DE COOPÉRATION AVEC LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a offert en juillet dernier à la Municipalité de L'Isle-Verte de déneiger 300 mètres de chemin sur le rang 2 Est, partie qui leur appartient depuis la nouvelle réforme cadastrale;

Attendu que la Municipalité de L'Isle-Verte nous a fait parvenir un courriel en date du 23 septembre 2024 nous informant qu'il n'accepte pas notre offre;

Attendu que la Municipalité de L'Isle-Verte a décidé d'ouvrir eux même cette portion de leur chemin;

Pour c'est motifs, la municipalité de Saint-Éloi annule la résolution #2024-07-98 concernant une entente de coopération avec la Municipalité de L'Isle-Verte relativement au déneigement du Rang 2 Est aux limites communes des municipalités.

RÉNOVATION IMMEUBLE SITUÉ AU 280 RUE PRINCIPALE OUEST

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi est devenue propriétaire du bâtiment du 280, rue Principale Ouest à Saint-Éloi depuis le 23 septembre 2024;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a pour projet de déménager le bureau municipal au 280, rue Principale Ouest;

Attendu que des rénovations doivent être apportées à l'intérieur du bâtiment avant le déménagement;

Pour ces motifs, la municipalité de Saint-Éloi :

- Mandate l'employé municipal à faire les rénovations;
- Mandate la Directrice générale à faire l'achat de la peinture, du planché et autres matériaux nécessaires aux rénovations;
- Mandate la Directrice générale à faire installer ou déménager l'info-route (large-bande), le téléphone, le système d'alarme, le filage informatique pour le branchement des ordinateurs et de l'internet;
- Mandate la Directrice générale à faire le changement d'adresse postal à Poste Canada ainsi que sur la papeterie utilisée;
- Mandate la Directrice générale à faire sortir des soumissions pour faire changer les fenêtres et pour l'achat d'une enseigne;
- Mandate la Directrice générale à faire mettre les lumières de sortie d'urgence fonctionnelle;
- Mandate la Directrice générale à faire vérifier l'électricité par un électricien afin de savoir l'utilité des deux compteurs dans le bâtiment.

POMPIER

Une résolution a été adoptée afin que la Municipalité de Saint-Éloi mandate le lieutenant à faire l'achat du carburateur pour faire la réparation de la pompe portative. Le tout sera pris dans le surplus accumulé.

PROPORTION MÉDIANE ET FACTEUR COMPARATIF

La directrice générale explique qu'elle a reçu du MAMH un courriel qui a pour objet la proportion médiane et le facteur comparatif pour l'exercice 2024. La proportion médiane s'établit à 91% et le facteur comparatif à 1,10.

RÉSOLUTION APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

CONSIDÉRANT que la neuvième édition de la *Grande semaine des tout-petits* se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème *Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement;*

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT que les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

EN CONSÉQUENCE : Le conseil autorise Madame Gisèle Saindon, mairesse, à proclamer verbalement la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la Grande semaine des tout-petits!

Le conseil autorise Madame la mairesse à procéder à la Levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 18 novembre 2024, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

COMMISSION DE TOPONYMIE / DÉSIGNATION D'UNE VOIE PUBLIQUE

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a fait en 2019 l'acquisition d'une partie du lot numéro 5 547 567 afin de faire une nouvelle rue;

Attendu que les articles 66 et suivants de la Loi sur les compétences municipales permettent l'ouverture de chemins municipaux;

Attendu que la désignation de voies publiques contribue à personnaliser un secteur en particulier;

En conséquence, la municipalité de Saint-Éloi donne le nom de : rue des Bassins, le chemin sur le lot 6 364 375 le tout représenté sur le plan de subdivision de la propriété de la Municipalité de Saint-Éloi numéro 8332 des minutes de Monsieur Paul Pelletier, arpenteur-géomètre.

ÉGOUT

Pour ceux et celles qui se sont connectés dernièrement au système de traitement des eaux usées, veuillez SVP nous faire parvenir vos photos le plus rapidement possible par courriel à l'adresse st-eloi@st-eloi.qc.ca afin de mettre votre dossier à jour. Merci.

GRANDE MARCHÉ - 19 OCTOBRE

C'est avec plaisir que la Ville de Trois-Pistoles prendra part à l'évènement provincial qui, depuis 10 ans maintenant, unit les forces de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et du Grand défi Pierre Lavoie. Nous nous joignons à eux afin d'atteindre l'objectif de sensibiliser les québécois et québécoises à l'importance d'adopter de saines habitudes de vie.

Obtenez un foulard en vous inscrivant ici : [La Grande marche \(onmarche.com\)](http://onmarche.com) - non obligatoire

13 h : Accueil des participants

13 h30: Mots de bienvenus et échauffement (Ville de Trois-Pistoles et Dre Émilie Pelletier – coordonnatrice du GMF de Trois-Pistoles)

14 h : Début de la marche pour tous (maquillage pour les enfants, bouchées de chez Oreka, Trois-Pistoles raconte, la Fromagerie des Basques et de la musique)

15 h : Retour des marcheurs (Maison de la famille, collations, musique)

15 h30: Fin de l'évènement

LES TEMPS CHANGENT... PAS QUE LE CLIMAT!

6 idées d'actions à réaliser pendant la SQRD*!

**Semaine Québécoise de Réduction des Déchets*

1. La réduction du plastique

De nombreuses alternatives existent comme des sacs réutilisables pour les courses, des bouteilles réutilisables pour les breuvages, des contenants en verre ou en métal pour les repas, etc.

2. Le vrac

Le vrac réduit l'emballage et minimise donc les déchets. Utilisez des sacs et des contenants réutilisables lors de vos courses.

3. Le nettoyage communautaire

Il s'agit d'initiatives locales pour nettoyer les espaces publics (parcs, plages). Cela aide à réduire les déchets dans l'environnement mais aussi à sensibiliser tous les membres de la communauté.

4. La réparation

De petits gestes peuvent parfois suffire pour prolonger la durée de vie de votre appareil, mobilier ou vêtement. Des professionnels ou des ateliers de réparation existent aussi pour vous aider.

5. Le partage

L'échange de biens (outils de construction, de jardinage, vélos, matériel de cuisine, etc.) aide à réduire l'achat d'objets neufs en plus de créer des liens. Trouvez un groupe de citoyens ou un organisme de partage près de chez vous.

6. La revente

Les ventes de garage, les réseaux sociaux, les friperies, etc. permettent de donner une seconde vie à des matières encore en bon état et de réduire la consommation de nouveaux produits tout en faisant le bonheur de la communauté.

Article complet sur co-eco.org/nouvelles 1 888 856-5552, option 1
co-eco.org | info@co-eco.org | facebook.com/coecobs/

FABRIQUE DE SAINT-ÉLOI

Veuillez prendre note, qu'il y aura une messe Dimanche le 24 novembre et une autre Mercredi le 25 décembre 2024 à la salle Adélarde-Godbout à 10H00.

FERMETURE DE L'ÉCOCENTRE LE 9 NOVEMBRE 2024 À 16H

Ouvert du mercredi au samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h sauf en cas de tempête de neige.



RÉSIDENCE MON CHEZ-NOUS

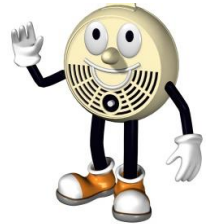
À louer, 3½ avec services et activités, chambre fermée, repas, service de ménage, très bien situé, chauffé et éclairé.

Un milieu de vie à échelle humaine, on y retrouve tranquillité, entraide, solidarité et support dans un décor paisible, sécuritaire et sécurisant. Pour plus d'informations, communiquer au (418) 898-3214 et demandez Mario.

CHANGEMENT D'HEURE



Ne pas oublier de reculer vos horloges dans la nuit du 2 au 3 novembre et en profiter pour vérifier si vos avertisseurs de fumée fonctionnent bien, qu'ils aient moins de 10 ans et qu'ils soient installés au bon endroit afin qu'ils veillent sur vous.



ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

Du 1^{er} octobre au 1^{er} mai, un garage ou abri d'auto temporaire est permis à 1 mètre de la ligne avant de l'emplacement. La municipalité ne se tient pas responsable des bris de garages ou abris temporaires installés dans l'emprise du chemin qui peuvent être endommagés par les camions de déneigement.

PENSÉE

La vie nous donne toujours une seconde chance qui s'appelle demain.



JOYEUSE HALLOWEEN